

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024

N° 2024/04.01

L'an deux mil vingt-quatre et le 4 avril, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 3 pouvoirs

Date de convocation : 22/03/2024

PRÉSENTS : Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme DOLBAU Marie-Noëlle (Pouvoir à M. CROZIER Bernard), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole.

Objet de la délibération: VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Madame l'Adjointe soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune 2023 » dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 568 644.46 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 307 286.28 €.



Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 141 083.99 € et le total des dépenses d'investissement cumulé à 72 664.12 €.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un excédent de 68 419.87 € hors reste à réaliser, le déficit s'élève à 59 485.13 € compte tenu des restes à réaliser ; quant à la section de fonctionnement on constate un excédent de 261 358.18 €.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif et Madame l'Adjointe soumet le vote à main levée.

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Nicole CHALANDON,

